

Masseurs -kinésithérapeutes



© 2016 Les Echos Publishing

L'Agence Régionale de Santé Île-de-France vient de publier un guide sur les questions et les enjeux d'une ouverture des plateaux techniques de rééducation aux masseurs-kinésithérapeutes libéraux pour leur permettre d'exercer une activité de soins externes.

Parce que l'ouverture d'un plateau technique est une piste pour contribuer au virage ambulatoire et au décloisonnement des relations ville-hôpital, et parce que de plus en plus d'établissements le pratiquent, l'ARS Île-de-France s'est saisie de cette question en publiant un guide. Il faut dire que les aspects juridiques et financiers que cela sous-tend sont importants.

À travers plusieurs grandes questions, comme « est-il légitime de se poser la question d'ouvrir son plateau technique à des soins externes de kinésithérapie en libéral ? », « est-ce qu'il y a des conditions préalables favorables à la réalisation d'un tel projet ? », ou encore « quels sont les aspects pratiques à organiser ? », le Guide apporte des réponses basées sur les expériences déjà en place aux structures de soins de suite et de réadaptation spécialisés qui veulent se lancer dans ce genre de dispositif.

Pour rappel : ce type d'expérimentation repose sur le volontariat des établissements. Il ne s'agit pas d'une procédure d'appel à projets et aucun financement n'est attribué dans ce cadre.

Pour télécharger le Guide d'aide à l'ouverture du plateau technique de rééducation des établissements de SSR :
www.ars.iledefrance.sante.fr/

© 2016 Les Echos Publishing